



Acompte versé et pas de travaux

Par Samaje

Bonjour,

Nous avons confié à une entreprise de BTP la réalisation de travaux de maçonnerie. Devis validé en décembre 2021 avec une date de travaux au 14 mars 2022. Début janvier 2022 l'entreprise nous envoie un mail pour avancer les travaux au 31 janvier 2021 en demandant de verser un compte de 2000? ce que nous avons fait.

Le professionnel n'est jamais venu le 31 janvier ni les jours suivants en promettant par SMS plusieurs fois de nous appeler mais jamais il ne l'a fait.

Il a finalement rappelé au bout de 15 jours en plus disant qu'il ne courait après les chantiers et qu'il pouvait nous rembourser si nous le souhaitions à la condition de lui envoyer une annulation de devis par mail ce que nous avons fait.

Depuis il joue avec nos nerfs et promet tous les jours de nous rembourser mais il ne le fait pas malgré de messages SMS où il prétend avoir fait le nécessaire mais en fait rien.

Nous avons envoyé une mise en demeure mais que pouvons nous faire d'autres pour récupérer notre acompte ?

Je vous remercie pour votre aide

Par ESP

Bonjour

Agissez par lettre R/AR avec mise en demeure de remboursement sous un délai fixé, faute de quoi vous vous adresserez au tribunal.

Le devis que vous avez signé engage votre artisan s'il comporte clairement des dates de début et un délais déterminé pour un chantier.

L'artisan est d'ailleurs en tord si le devis n'évoque pas ces éléments.

Vous pouvez aussi contacter une association de consommateurs.

[url=https://www.quechoisir.org/soumettre-un-litige-n48324/?at_medium=sl&at_campaign=1568457817&at_platform=mi
va&at_creation=60144967825&at_variant=304790540606&at_network=search&at_term=litige%20avec%20artisan&gclid=EAlalQobChMIwvHDqMCq9gIV04xoCR37aQSNEAAYAiAAEgKY5fD_BwE]https://www.quechoisir.org/soumettre-un-li
tige-[/url]